

SUR QUEL TERRITOIRE S'ÉTEND LE RAPHA87 ?



Réseau d'Accompagnement des
Personnes en situation de
Handicap Adultes 87

Accueillant familial pour adultes en situation
de handicap : un métier nouveau en
Haute-Vienne

Echange

Partage

Solidarité



Dispositif financé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

ACCUEILLANT FAMILIAL : EN QUOI CELA CONSISTE ?



L'accueil familial est une solution intéressante pour les personnes en situation de handicap en raison d'une altération de fonction mentale, cognitive ou psychique. Ce dispositif est destiné aux personnes disposant d'une orientation « Etablissement d'accueil Non Médicalisé: Foyer de vie ou foyer d'hébergement ». Elles peuvent éventuellement travailler à temps partiel en établissement adapté (ESAT) ou provenir de leur propre domicile. Elles recherchent un cadre familial leur permettant de se réaliser sur tous les plans (Santé, social, familial, culturel, professionnel..) tout en bénéficiant d'une présence aidante et stimulante indispensable à leur bien-être.

« Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils devraient être et vous les aiderez ainsi à devenir ce qu'ils peuvent être » Goethe



POURQUOI FRANCHIR LE PAS ?

- Une activité professionnelle rémunérée, exercée à domicile.
- Un véritable soutien socio-éducatif assuré par un service dédié mandaté par le Conseil départemental, qui vous aide et vous accompagne dans votre action.
- L'accès à un parcours de formation permettant de développer vos compétences.
- La possibilité de vivre une expérience humaine enrichissante.

La famille d'accueil se doit d'offrir à la personne accueillie un cadre de vie sécurisant, un logement adapté à ses besoins, son âge ou son handicap. Elle lui permet de rompre l'isolement en lui apportant écoute, soutien pour renforcer son autonomie, maintenir ses activités sociales et l'accompagner dans la vie de tous les jours.

COMMENT LE DEVENIR ?

S'INFORMER



Auprès du service RAPHA 87 :

Fondation Delta Plus situé 8 rue Boileau 87 350 Panazol

Référente administrative : 05 55 60 93 62

veronique.lacombe@johnbost.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h30 à 13h / mercredi par mail

Référente éducative : 07 64 45 86 09 s.duroux@amisdelatelier.org

Du lundi au vendredi 10h>12h / 14h>17h

Une période de découverte pourra être effectuée au sein d'un établissement du RAPHA87

Auprès du Conseil départemental 87 :

Pôle personnes âgées / handicapées

11, rue François Chénieux CS 83112 , 87031 LIMOGES Cedex 1 /
05 44 00 11 90

[www.haute-vienne.fr-nos actions-personnes en situation de handicap-accueil familial](http://www.haute-vienne.fr-nos-actions-personnes-en-situation-de-handicap-accueil-familial)

OBTENIR L'AGRÉMENT

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après évaluation de votre situation, le Conseil départemental délivrera ou non l'agrément nécessaire pour effectuer cette activité, en se basant sur les normes et exigences en vigueur.

Les conditions d'accueil, placées sous le contrôle du Président du Conseil départemental doivent garantir la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies.



L'accueillant met en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation du projet de vie de la personne handicapée et de son épanouissement personnel.

L'accueillant s'engage à participer aux formations nécessaires organisées par le Conseil départemental et le RAPHA 87.

L'accueillant adhère au dispositif départemental et accepte à ce titre le suivi exercé par le RAPHA 87.

S'ENGAGER